

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 février 2022
DEL-2022-13**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 36
- * de Représentés : 5
- * de Votants : 41 Pour : Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, Mme Marie-Angèle DESIDERI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Michel SORBARA, Patricia SOULLARD, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Yannick CASTELLI, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Ange STRAFORELLI.

Absents : M. Jean-Charles ANGELINI, M. Eugène BETTELANI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Paul-Jean EMANUELLI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNONCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Pierre-Jean STEFANI, M. Félix TAMBINI.

Objet: Désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté de communes au Comité de programmation LEADER.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 28 février 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 février 2022. L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Mme. Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président informe, les membres de l'Assemblée délibérante que suite au décès de Monsieur Francis POMPONI, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca au Comité de programmation LEADER.

Département de la Haute-Corse

Le Président rappelle que le LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui permet de soutenir le développement local en milieu rural, en mobilisant le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural).

La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca est partenaire du programme LEADER qui couvre le territoire Castagniccia Mare à Monti. Ce dernier regroupe 59 communes réparties au sein des deux communautés de communes de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde. Cette dernière reste la structure porteuse du programme.

Ce programme est doté d'une enveloppe financière de plus de 1,8 millions d'euros qui permet de soutenir des projets publics et privés « contribuant au développement d'une nouvelle économie de proximité qui renforce les échanges mer/montagne », priorité qui se décline selon trois axes stratégiques :

- ① Le soutien à une économie innovante qui valorise les ressources locales ;
- ② Le développement d'un nouveau tourisme de villages ;
- ③ L'accompagnement à l'émergence d'une économie de services novatrice qui améliore l'accessibilité du territoire.

Il rappelle également que les projets présentés par les acteurs locaux sont soumis à un comité de programmation qui possède le pouvoir de décision en s'appuyant sur une procédure et une grille de sélection transparentes.

Ce comité de 22 membres est composé pour moitié d'acteurs publics qui représentent les 2 communautés de communes du territoire et le Parc Naturel Régional. L'autre moitié est composée d'acteurs privés représentant le monde économique et le secteur associatif du territoire ainsi que l'Office de Tourisme Castagniccia Mare à Monti.

La Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca par délibération en date du 05 août 2020 a désigné cinq élus titulaires et cinq élus suppléants.

VU la délibération en date du 05 août 2020 portant désignation des représentants de la Communauté de communes au Comité de programmation LEADER,

Considérant qu'il convient d'élire un nouveau représentant suppléant de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca au Comité de programmation LEADER,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Président ;
- **De proclamer** le conseiller communautaire suivant élu représentant suppléant de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca au Comité de programmation LEADER :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20220223-DEL-2022-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2022

Département de la Haute-Corse

- Représentant suppléant :
- Paul BATTESTI

- **De rajouter** le conseiller communautaire élu représentant suppléant de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca au Comité de programmation LEADER, à la liste des conseillers communautaires suivants élus membres au Comité de programmation LEADER lors de l'élection en date du 05 août 2020 :

- Représentants titulaires :
- André AGOSTINI
- Emilie ALBERTINI
- Michèle AN TOMARCHI
- Marguerite HOURTOLOU
- Pierre ORSINI
- Représentants suppléants :
- Paul BATTESTI
- Marie-Jeanne FEDI
- Vital GERONIMI
- Christiane MARIOTTI
- Joseph PASTINI

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,

Antoine POLI

